



Délibération n° 01 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES, Katia TROCHAIN

Absents excusés : Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animations – Nocturnes de Pignan 2018 - Tarification des emplacements et des verres

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, délégué à l'animation et à la vie sportive, expose au Conseil municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la septième année, des marchés nocturnes tous les lundis des mois de juillet et août (excepté le 13 août) dans le parc du château afin de permettre aux habitants de découvrir des produits du terroir tout au long de l'été.

Les participants au marché pourront acheter un verre (avec logo de Pignan) et déguster 3 types de vins.

Afin de permettre l'installation des exposants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements et des verres.

Ainsi, celle-ci est fixée à :

Emplacements :

- 60€ les 3 mètres linéaires, avec électricité pour les ambulants alimentaires, sans repas,
- 20€ les 3 mètres linéaires, avec électricité pour les vigneron sans repas,
- 20€ les 3 mètres linéaires, avec électricité pour les ambulants non alimentaires, sans repas,
- 7€ les 3 mètres linéaires sans électricité pour tous les exposants « puces et vide-greniers », sans repas,
- Gratuit pour les associations, commerçants et artisans de Pignan moyennant un chèque de caution de 60 €,
- 100 € de caution pour prêt de matériels électriques,

- Chèque de caution pour une réserve de verre pour chaque vigneron.

Verres :

- 5 € pour un verre et trois dégustations (1 € sera restitué par dégustation à chaque vigneron),
- 2 € pour un verre seul sans dégustation,
- Vente de tickets dégustation : 3 tickets pour 4 € et 8 tickets pour 10 €. (1 € sera restitué par dégustation à chaque vigneron).

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animations le 20/02/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs énoncés ci-dessus,
-
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29 (dont 4 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0.

POUR EXTRAIT COMPTÉ
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 27 février 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN